Programme de formations **en partenariat**

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

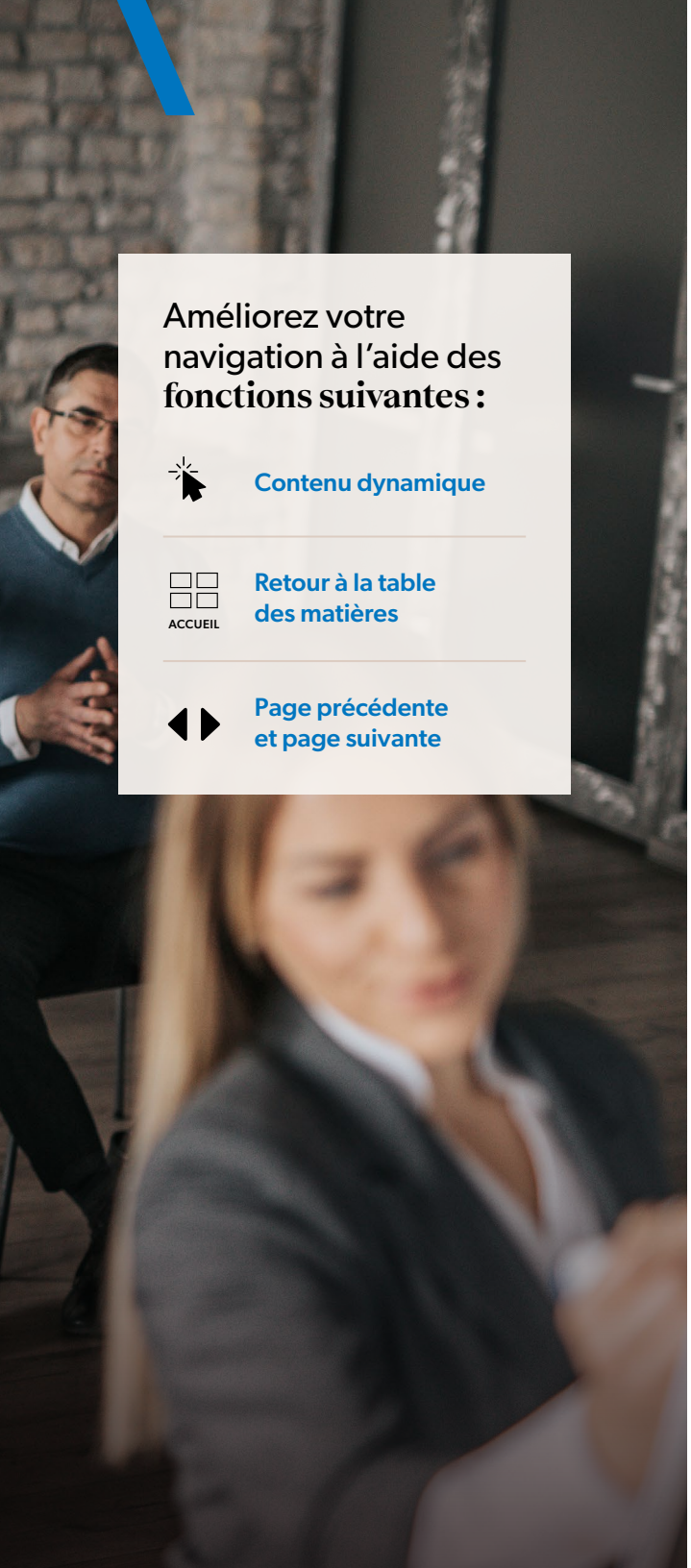

Améliorez votre navigation à l'aide des **fonctions suivantes :**

Contenu dynamique

ACCUEIL Retour à la table des matières

Page précédente et page suivante

Table **des matières**

Contexte	2
Pourquoi devenir partenaire de formation?	3
Visibilité de votre activité de formation en partenariat	4
Critères de sélection et d'évaluation de votre activité de formation	5
Fonctionnement général	6
Dépôt de votre proposition d'activité de formation	7
Vous avez des questions?	7
Compléter votre demande	8

Programme de formations **en partenariat**

Offrir son activité de formation dans le programme de développement professionnel des CRHA et CRIA

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

La référence en matière de pratiques de gestion des employés. Il assure la protection du public et contribue à l'avancement de ses membres CRHA (conseillers en ressources humaines agréés) et CRIA (conseillers en relations industrielles agréés). Par ses interventions publiques, il exerce un rôle majeur d'influence dans le monde du travail au Québec. L'Ordre participe ainsi activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des employés.

ordrecrha.org

Mission

Permettre à chaque personne de s'épanouir dans un milieu de travail sain, collaboratif et innovant et propulser les organisations à travers la transformation numérique et sociétale.

Valeurs

Afin d'incarner sa vision, ses orientations et l'ensemble de ses actions au quotidien, l'Ordre s'est doté de valeurs organisationnelles qui lui permettent d'harmoniser ses activités actuelles et futures.

Nos valeurs sont les principes qui guident nos décisions, nos actions et nos relations. Elles traduisent ce en quoi nous croyons profondément et influencent la manière dont nous agissons chaque jour.

Intégrité
Innovation
Ouverture
Excellence

L'Ordre propose à ses membres et à sa clientèle un programme de développement professionnel incluant des activités de formation en salle ou en ligne, des événements périodiques, comme des colloques ou rendez- vous, un congrès annuel, ainsi que d'autres types d'activités.

Le programme de développement professionnel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés propose des activités de développement de qualité, élaborées par des formateurs reconnus et renommés dans leur domaine. Centré sur les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels de la gestion des ressources humaines et des relations industrielles, ce programme de développement professionnel offre une vaste sélection de formations, tant en présentiel qu'en virtuel.

Soucieux de répondre à l'ensemble des besoins de ses membres, l'Ordre souhaite élargir son offre en s'associant à des partenaires afin de proposer à ses membres et à sa clientèle des activités de développement de qualité, complémentaires à celles qu'il propose déjà.

Pourquoi devenir partenaire de formation?

En tant que partenaire de formation, vous avez la possibilité de faire découvrir votre activité et votre expertise à travers l'offre de formation continue de l'Ordre.

Le partenaire de formation bénéficie d'une visibilité importante à travers les différents sites et autres canaux promotionnels de l'Ordre.

Devenir partenaire de l'Ordre des CRHA, c'est bénéficier d'une vitrine auprès de plus de 12 000 CRHA | CRIA et plus de 16 000 abonnés, clients et visiteurs. Un réseau unique pour quiconque souhaite faire découvrir ses activités de formation.

Visibilité de votre activité **de formation en partenariat***

Sites Web :

- Affichage de votre activité de formation dans « Espace formation » de l'Ordre.
- Affichage gratuit de votre activité de formation sur le site de l'Ordre à la page « formations préapprouvées par l'Ordre ».

Infolettre Vigie Carrefour RH et Vigie Espace formation :

- Affichage de bannières publicitaires de votre activité de formation.
- Affichage de bannières publicitaires des activités de formation de ce programme, dont votre activité fait partie.

Autres visibilités :

- Affichage d'un article « Contenu proposé » dans le bulletin *Vigie Carrefour RH* en lien avec le contenu de votre formation en partenariat.
- Possibilité d'affichage d'une capsule vidéo de type bande-annonce pour présenter votre formation dans la fiche descriptive de l'activité de formation.
- Possibilité d'afficher votre logo, ainsi qu'une courte description votre entreprise (60 mots maximum) à la fiche descriptive de votre activité de formation.
- Réduction de 30 % sur quatre (4) bannières pour promouvoir votre activité proposée sur les sites de l'Ordre.

* L'ensemble des modalités relatives à la visibilité sera défini et décrit par une entente, à la suite de l'acceptation de votre demande.

Critères de sélection et d'évaluation de votre **activité de formation**

Un comité de sélection évaluera votre activité et la comparera à l'offre globale actuelle et future afin de garantir la complémentarité.

Dans un souci de pertinence, de cohérence et de complémentarité de son offre globale, le comité de sélection se basera sur des critères de sélection et d'évaluation du contenu.

Critère de sélection :

- L'activité ne doit pas offrir un contenu analogue ou ressemblant à une activité de l'Ordre, afin d'éviter qu'une activité n'entre pas en compétition avec l'offre d'initiative de formation actuelle et planifiée de l'Ordre.

  Remarque : étant donné que l'intention première de ce programme est d'élargir l'offre de formation, l'Ordre pourrait décider d'offrir une activité de formation sur le même thème. Cette décision sera prise sous condition que l'ajout de cette activité se fasse sous un autre format (en dehors du programme de formations en partenariat).

- L'activité doit être proposée par un organisme officiel ou une entreprise reconnue pour son soutien aux individus dans leur développement professionnel, notamment par des activités de formation.
- L'activité doit obligatoirement être liée aux domaines professionnels de compétences et aux compétences transversales figurant dans le. Guide des compétences des CRHA et CRIA.
- L'activité peut se dérouler en français ou en anglais. Nous préconisons tout de même un contenu dans la langue française.
- L'activité doit respecter les formats reconnus par ce programme.

Pour vérifier si le format de votre activité de formation répond aux exigences du programme, nous vous invitons à consulter la section *Type d'activités de formation reconnue* de la page web *Programme de formations en partenariat*.

Critère d'évaluation de votre contenu :

- **Pertinence du sujet**
  La proposition permet une contribution significative au développement professionnel en enrichissant, en éclairant ou en permettant de faire progresser les réflexions, les connaissances et les compétences sur un sujet ciblé, sans sollicitation ni promotion d'un service ou d'un produit d'une organisation.

  Remarque : l'activité doit obligatoirement être liée aux domaines professionnels de compétences et aux compétences transversales figurant dans le Guide des compétences des CRHA et CRIA.

- **Qualité du contenu**
  Le contenu doit être conçu de manière à assurer une adéquation entre les objectifs du projet et les caractéristiques du public visé, notamment en ce qui concerne son expertise et son parcours professionnel.
- **Validité du contenu**
  Le contenu repose sur des modèles, des sources et des données qui sont fiables, documentées, pertinentes et actuelles.
- **Respect de la pratique professionnelle**
  L'activité doit respecter la pratique professionnelle de la ou du CRHA | CRIA, son évolution et son code de déontologie (compétence, indépendance, posture professionnelle, rôle-conseil, conduite appropriée) et des normes de pratique (tout ce qui fait l'objet de lignes directrices : code de déontologie, lignes directrices, guide pratiques, etc.).
- **Cohérence de la formule**
  La structure de l'activité, incluant sa durée et son format, est en cohérence avec les objectifs pédagogiques.
- **Approche pédagogique**
  L'approche pédagogique proposée favorise l'apprentissage actif et la transférabilité des connaissances dans la pratique.
- **Expertise des collaborateurs**
  Les collaborateurs démontrent une expertise approfondie, cohérente et pertinente sur le sujet ciblé.

  Remarque : cette analyse se fait à partir de la lecture de l'ensemble des informations fournies dans la proposition, afin de démontrer que l'expertise est pertinente, cohérente et en adéquation avec le sujet abordé. Cette validation se termine par un entretien visant à évaluer la proposition dans son ensemble.

Remarque : l'Ordre s'engage à collaborer avec des collaboratrices et des collaborateurs issus de milieux variés, tout en veillant à une visibilité équitable à travers ces différentes initiatives, selon les besoins et les expertises ciblés.

Fonctionnement **général**

Le partenaire dépose un projet d'activité qui sera analysé selon des critères prédéfinis (voir la section précédente). Si le projet est accepté, l'activité proposée est affichée dans « l'Espace formation » et devient immédiatement accessible par le service transactionnel et d'inscription de l'Ordre.

Les CRHA | CRIA et les clients s'inscrivent directement sur le site de l'Ordre. L'inscription est enregistrée dans le système de l'Ordre et transmise au moins une fois par semaine au partenaire par courriel. Dans les 30 jours suivant la tenue de l'activité, le partenaire doit faire parvenir, à l'Ordre une facture qui couvre les droits d'inscription de tous les participants, moins la ristourne de l'Ordre (voir ci-après).

L'Ordre peut, à sa discrétion, demander au partenaire de lui communiquer les résultats de l'évaluation post-formation.

Coûts :

- Chaque projet d'activité est analysé gratuitement.
- Pour chaque inscription effectuée sur le système de l'Ordre, le partenaire devra payer une redevance de 30 % sur le revenu d'inscription de l'activité de formation.

Aide-mémoire

Les étapes du processus

01 Déposer une proposition à l'aide ce formulaire interactif, tout en incluant la documentation nécessaire à la compréhension de votre projet.

Voir section → **« Dépôt de votre proposition d'activité de formation ».**

02 Dans un délai de quatre semaines, un membre de l'équipe de l'Ordre vous communiquera la décision.

03 Advenant l'acceptation de votre proposition, une entente du programme de formations en partenariat vous sera transmise afin de définir toutes les modalités.

04 À partir des informations fournies dans votre formulaire, vous devrez compléter une fiche d'information sur votre activité qui servira à la promouvoir. La promotion de votre activité débutera. Elle s'étendra sur la durée de l'entente.

05 Un mois avant la fin de l'entente, nous communiquerons avec vous pour valider votre intérêt à renouveler l'entente de notre partenariat de formation.

Dépôt de votre proposition **d'activité de formation**

Le partenaire doit compléter et transmettre son projet en utilisant le formulaire PDF *Compléter votre demande*, à la fin du document, ainsi que tous les documents pertinents, comme un plan de cours ou du matériel fourni lors de l'activité de formation.

Attention

Veuillez prévoir un délai de quatre semaines entre l'envoi du formulaire de proposition et la prise de décision de l'Ordre. Cette période pourrait être prolongée en cas de vérifications supplémentaires nécessitant une demande de documents complémentaires.

Veuillez transmettre le formulaire complété ainsi que les documents pertinents à l'adresse formationspartenaires@ordrecrha.org

Vous avez **des questions?**

Nous vous invitons à consulter la page Web et ce formulaire pour obtenir l'ensemble des informations sur les modalités du programme. Sinon, vous pouvez communiquer avec l'équipe des partenariats de formation à l'adresse : formationspartenaires@ordrecrha.org

Compléter votre demande

Vous devez remplir cette section du formulaire et nous le retourner par courriel à l'adresse :
formationspartenaires@ordrecrha.org

Coordonnées du partenaire de formation

Description de votre organisation

Coordonnées du demandeur

Prénom

Nom

CRHA | CRIA

☐ Oui ☐ Non

☐ Autre titre professionnel? Précisez :

Titre de poste

Courriel

Téléphone et poste

Coordonnées d'une ou d'un intervenant dans la formation
(Prénom, nom, titre, biographie et lien LinkedIn)

Détails de la formation

Format reconnu (à cocher)

☐ Formation interactive en ligne (asynchrone)

☐ Programme de formation en ligne en plusieurs modules (asynchrone)

☐ Programme de formation combinant le format en direct (synchrone) et en ligne (asynchrone) offrant plusieurs dates dans l'année, et ce, sans minimum de taux de participation pour débuter le parcours de la formation

☐ Jeux sérieux

☐ Réalité virtuelle

☐ Autre, précisez :

Titre de la formation

Description sommaire

Détails de la formation (suite)

Clientèle cible
(veuillez décrire plus précisément le type d'auditoire que la formation vise, par exemple : CRHA | CRIA en organisation, en cabinet ou consultant, ainsi que leur spécialisation, ainsi que le type d'organisation, par exemple : grande, petite, etc.)

Mécanismes de suivi et d'évaluation post-formation
(veuillez décrire la façon dont l'évaluation sera effectuée à la suite de l'activité, ainsi que les éléments qui seront mesurés.)

Objectifs
(veuillez décrire l'intention de votre activité de formation.)

Contenu
(veuillez décrire les sujets et les sections abordés dans votre activité de formation.)

Compétences du Guide que cible votre activité

Références

Date de disponibilité de votre activité

Tarifs d'achat de l'activité de formation

Tarif régulier

Tarif préférentiel*

*Nous recommandons un rabais sur le tarif régulier pour les CRHA | CRIA.

☐ Je confirme que l'activité de formation n'a pas été réalisée à l'aide de l'intelligence artificielle. Le cas échéant, j'informerai l'Ordre du contenu touché par cette utilisation.

1200, av. McGill College - 14e étage
Montréal (QC) H3B 4G7

514-879-1636 / 1-800-214-1609

info@ordrecrha.org

ordrecrha.org

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

MAI 2026 – Droits réservés, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés